

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des institutions**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 20 – Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 avril 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 253-20090421

---

QUÉBEC

Séance du jeudi 9 avril 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 20 – Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice (Ordre de l'Assemblée le 8 avril 2009)

Membres présents :

M. Drainville (Marie-Victorin), président

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M<sup>me</sup> Gaudreault (Hull)

M<sup>me</sup> Hivon (Joliette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice

M. Marsan (Robert-Baldwin)

M. Ouimet (Marquette)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières) en remplacement de M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre de la Justice

Autre participant :

M<sup>e</sup> Vincent Pelletier, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 30, M. Drainville (Marie-Victorin) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

**REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M<sup>me</sup> Hivon (Joliette) font des remarques préliminaires.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Pelletier de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Articles 13 et 14 : Les articles 13 et 14 sont adoptés.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 2 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 12 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

M. Bachand (Arthabaska) remplace M. le président.

L'article 12 est adopté à la majorité des voix.

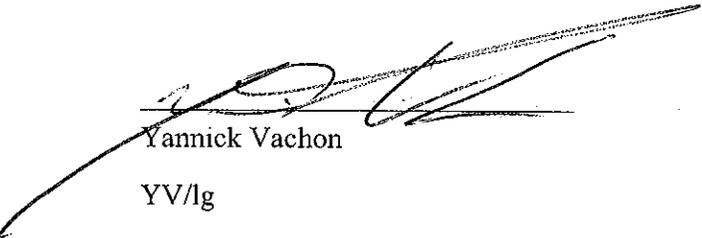
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Hivon (Joliette) et M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce) font des remarques finales.

À 17 h 30, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

  
Yannick Vachon

YV/lg

Québec, le 9 avril 2009

Le président de la Commission,

  
Bernard Drainville